Envoyé en préfecture le 14/06/2024
Reçu en préfecture le 14/06/2024
Publié le 14/06/2024
ID : 048-200006930-20240613-2024061305-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

Séance du **13 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE :

Monsieur le Président indique que, lors de sa réunion du 4 juin 2024, la Conférence des Maires a examiné le projet de règlement intérieur de la nouvelle Médiathèque mise en service le 6 février 2024.

Monsieur le Président précise que ce règlement ne traite pas du fonctionnement de l'Auditorium qui doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider le règlement intérieur de la Crèche présenté en annexe du dossier de séance.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

VALIDE le règlement intérieur de la Médiathèque tel qu'annexé à la présente délibération.

DECIDE, compte tenu de la gratuité désormais pratiquée, de supprimer la Régie de recette créée pour la gestion des redevances d'accès à l'ancienne Bibliothèque.

DECIDE de créer un groupe de travail pour l'élaboration du règlement intérieur de l'auditorium

DESIGNE les membres élus suivants pour faire partie de ce groupe de travail :

- **Anne-Marie PIJEAU**
- **Rose-Marie MARTIN**
- **Jean-François COLLANGE**
- **Olivier ALLE**

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER

Communauté de Communes du Haut Allier ★ 48300 LANGOGNE ★

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .